



DOSSIER DE PRESSE

SIGNATURE DU PROGRAMME
D'INTERET GENERAL
AMELIORATION DE L'HABITAT
EN MONTAGNE ARDECHOISE

Vendredi 15 mars 2013 à Coucouron



CONTACTS PRESSE :

Cabinet du préfet – Service Départemental de la Communication Interministérielle

☎ : 04 75 66 50 16 ou 50 09

☎ : 04 75 66 50 93

✉ : pref-communication@ardeche.gouv.fr

Site Web : www.ardeche.gouv.fr



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

SIGNATURE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL AMELIORATION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE DE LA MONTAGNE ARDECHOISE



L'Etat est engagé depuis 1971 dans l'amélioration du parc de logements privés existants, par le biais de l'Agence nationale de l'habitat (Anah). Cette agence encourage l'exécution de travaux en accordant des subventions aux personnes occupant leur logement et aux propriétaires de logements locatifs. Sa vocation sociale l'amène à se concentrer sur les publics les plus modestes. Ses interventions se concentrent sur quatre priorités :

- la lutte contre l'habitat indigne
- la lutte contre la précarité énergétique
- l'adaptation des logements à la perte d'autonomie
- les copropriétés en difficultés.

Les trois premières priorités sont convergentes avec les problématiques de logement rencontrées sur le territoire de la Montagne Ardéchoise.

Au niveau national, 341 millions d'euros de subventions ont été distribués en 2012 par l'Anah, permettant de traiter 41 200 logements. En Ardèche 2,6 M€ ont été alloués en 2012 pour l'amélioration 428 logements. Pour 2013, le budget prévisionnel national s'élève à 500 M€, 3,1 M€ sont affectés à l'Ardèche.

Axé sur la lutte contre l'habitat indigne et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, la dimension énergétique sera systématiquement abordée dans le cadre du PIG amélioration de l'habitat sur le territoire de la Montagne Ardéchoise.

Concernant plus particulièrement cette problématique précarité énergétique, le comité stratégique du Plan Bâtiment Grenelle de 2009 identifie **3.400.000** ménages (13 % des foyers) qui consacrent plus de 10 % de leurs ressources au paiement de leurs factures d'énergie. Pour l'essentiel, modestes ou très modestes, **87 %** de ces ménages sont logés dans le parc privé. Il s'agit d'une population plutôt âgée (**55 %** d'entre eux ont

plus de **60 ans**) qui se loge essentiellement dans des maisons anciennes construites avant **1975**.

« HABITER MIEUX » UN PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS MODESTES

Dans le cadre des investissements d'avenir, l'Etat a créé spécifiquement le programme national « Habiter Mieux » pour l'aide à la rénovation thermique des logements privés pour les propriétaires occupants à revenus modestes, qui apporte des compléments aux subventions usuelles de l'Anah. La gestion de ce programme est confiée à l'Anah.

Ce programme prévu sur la période **2010 – 2017** est doté de **1,35 milliards d'€** dont **500 M€** de l'Etat au titre des investissements d'avenir dans la cadre du fonds d'aide à la rénovation thermique, **600 M€** de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et **250 M€** des fournisseurs d'énergie.

Sur le plan national, il vise à aider **300.000** ménages pour réaliser des travaux de rénovation thermique dans le but d'améliorer leur logement, leur qualité de vie et leur pouvoir d'achat. Habiter mieux est une démarche qui associe les dimensions sociale, environnementale et économique. En effet, la rénovation thermique des bâtiments (premier secteur de consommation d'énergie en France), consitue un important levier d'économie d'énergie et un gisement d'emploi artisanal non délocalisable. Les économies réalisées permettent d'alléger la charge des foyers les plus démunis

En complément des aides traditionnelles de l'Anah, l'Etat attribue une prime de **1.600 €** au titre des investissements d'avenir pour les travaux permettant un gain énergétique supérieur à **25 %**. Si une collectivité subventionne également la rénovation thermique, l'Etat augmente cette prime d'un montant équivalent avec un maximum de **500 €**.

« HABITER MIEUX » UN PROGRAMME ADAPTÉ A L'ARDÈCHE

Ce programme est très bien adapté à l'Ardèche où 40 % de la population est éligible aux critères du logement très social.

Un Contrat Local d'Engagement de lutte contre la précarité énergétique a été signé le 14 avril 2011, entre l'Etat, le Conseil Général, et les autres partenaires institutionnels sur le département (PACT 07, CAF, MSA, CARSAT, Procivis). La CAPEB vient de compléter la liste des partenaires. Par la présence de ceux-ci et leurs actions sur le territoire, ce contrat permet un meilleur repérage des ménages pour la constitution des dossiers ainsi que des aides ou prêts complémentaires bonifiés.

Pour compléter ce Contrat Local d'Engagement, les quatre opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) en cours sur le département (Gorges de l'Ardèche, Rhône-Crussol, les Deux Rives et centre ancien d'Annonay) intègrent des missions spécifiques de repérage et d'animation auprès des populations éligibles. Un programme d'intérêt général (PIG) spécifique et labellisé « Habiter mieux » est en place sur le territoire du Pays de l'Ardèche verte. Cinq communautés de communes se sont engagées également dans le programme Habiter mieux (Eyrieux aux Serres, Barrès Coiron, Berg et Coiron, Rhône aux Gorges de l'Ardèche et Rhône-valloire) dans le cadre d'un protocole qui inclue le repérage des familles éligibles ainsi qu'une aide complémentaire qui se rajoute aux dotations de l'Etat, et qui varie de **300 € à 1000 €** selon les EPCI.

Depuis la mise en oeuvre du programme en 2011, **155** dossiers Habiter mieux ont été engagés, ils témoignent d'une montée en puissance progressive du programme qui devra se confirmer sur les années à venir.

LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) EN MONTAGNE ARDÉCHOISE

Pour promouvoir la politique de rénovation des logements des ménages les plus modestes, les collectivités de la montagne ardéchoise se sont engagées dans un PIG avec l'Anah pour la rénovation de **235** logements sur une période de **trois ans**. Ce programme intègre le volet précarité énergétique.

Pour prendre en compte les spécificités du territoire, les collectivités de la montagne ardéchoise complètent les aides de l'Anah et de l'Etat par des subventions aux travaux de rénovation thermique.

La signature de la convention entre l'Anah et les collectivités de la Montagne Ardéchoise permet un engagement résolu en faveur de l'amélioration de l'habitat sur ce secteur du département. En complément des protocoles territoriaux, PIG, et OPAH intégrant déjà une animation pour l'amélioration de l'habitat, les **28** communes concernées par ce PIG sur le territoire de la Montagne ardéchoise portent à **175** le nombre de communes désormais couvertes en Ardèche par un programme spécifique d'amélioration de l'habitat.